

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. VUAILLET Roland, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, M. FOURNIER Ernest, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgit, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique et Mme VUILLEMET Reine.

ABSENT EXCUSÉ : M. BARBIER Michel.

ABSENTS : Muriel ALLAINGUILLAUME, Xavier REYNES et Florian SONNEMANN.

ONT DONNE POUVOIR : M. Michel BARBIER à M. Roland VUAILLET.

Mme Martine JOUANNET est nommée secrétaire de séance.

Avant que ne débute le conseil M. Moreira présente le bilan des activités de l'Association Familles Rurales durant l'année 2012 ; à sa suite Mme Amélie Ravaux, directrice de la structure, expose les diverses animations qui ont ponctuées l'année du Centre de Loisirs dont l'affluence ne faiblit pas.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2013 est **ADOPTÉ** à l'Unanimité. Les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du mois de mars sont consultées. La facture EDF de 5.394,77 € relative à la consommation des bâtiments communaux correspond à quelle période s'interroge M. Bernard DEQUENNE. Il s'agit de la consommation bimestrielle lui répond M. Henri Piney, Maire. A noter que les dépenses de reproduction pour les documents du PLU seront à basculer en dépenses d'investissement. Avant de débiter la séance, M. le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur le programme des travaux en forêt communale pour l'année en cours ; cette demande est validée à l'unanimité.

I – BUDGET GÉNÉRAL 2013 - Vote du taux d'imposition des quatre taxes.

M. Michel CHANEL, Adjoint aux Finances, présente à l'assistance un document qui compare la pression fiscale des communes voisines de Crozet. Il indique également que la dette par habitant est de 1638 € et que le revenu fiscal par habitant s'élève à 344 €. Pour l'année 2013 de nombreux facteurs sont venus écorner les recettes, la compensation financière genevoise a diminué de près de 7 %, la Dotation Globale de Fonctionnement est également à la baisse et il est probable que les aides départementales soient aussi en retrait. Dans le même temps les dépenses obligatoires augmentent comme la participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (*l'allocation de vétérance notamment*) ou la contribution au FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources*). Enfin, M. Michel CHANEL rappelle qu'un recours contentieux au Tribunal Administratif prive la commune de 2.000.000 euros, alors qu'elle doit faire face à des investissements conséquents comme l'acquisition de l'ex-Centre sportif Swissair avec les communes de Chevry et Sergy. Il est donc difficile d'échapper cette année à une hausse de la pression fiscale.

M. Michel CHANEL propose deux opportunités ; soit, une augmentation non différenciée sur tous les taux de 7 % afin d'obtenir un produit fiscal supplémentaire de 48.000 euros ; soit, une augmentation différenciée qui ferait peser la contribution un peu plus sur le taux de la taxe foncière et légèrement moins sur celui de la taxe d'habitation.

M. Louis ASSENARRE remarque que c'est la deuxième fois durant le mandat que les impôts sont augmentés ; M. Michel CHANEL lui répond que les impôts ont peu augmenté car la compensation genevoise, jusqu'en 2012, a été importante. Il note que les communes limitrophes ont chaque année rehaussé leur taux. Mme Birgit MALLOT refuse la comparaison avec les autres communes, si les impôts doivent augmenter à Crozet c'est tout simplement parce que de nouveaux projets sont à réaliser. M. le Maire insiste toutefois sur le fait que des charges nouvelles pèsent sur toutes les communes notamment sur leurs dépenses de fonctionnement. M. Patrick ALLIOD souhaite connaître la part du JivaHill sur l'enveloppe de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), M. Michel CHANEL va se renseigner. M. Ernest FOURNIER évoque aussi la possibilité de désinvestir en vendant des biens communaux (*terrain ou commerce*) pour reconstituer de la trésorerie même s'il reconnaît que pour cette année il est difficile de faire autrement.

Après tour de table le principe d'une augmentation différenciée est majoritairement retenu. Les taux de la TH, la FNB et de la CFE sont augmentés de 6%, le taux de la TF de 10 %.

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2013,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre impôts locaux,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 732.295 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Par 14 voix Pour** (dont une procuration) **et une abstention** (Louis ASSENARRE)

. **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

	Taux 2012	Taux 2013	Bases	Produit fiscal
Taxe d'habitation TH	9,74	10,32	4.222.000	435.710
Foncier bâti FB	6,75	7,43	2.687.000	199.644
Foncier non bâti FNB	40,30	42,71	78.800	33.655
Contribution Foncière des Entreprises CFE	18,63	19,74	320.600	63.286
TOTAL				732.295

II – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE - Subvention d'équilibre Familles rurales – Année 2012

Mme Dominique DONZE procède à la présentation du bilan d'activité de la garderie pour la période de janvier à décembre 2012. Elle informe les conseillers que la commune a versé 35.000 euros pour subventionner ce service en

2012 alors que la subvention d'équilibre s'élevait à 21.152,93 €, il en résulte un trop-perçu de 13.847,07 €.

M. le Maire propose donc aux conseillers de reporter ce trop-perçu sur la subvention d'équilibre à verser au profit de l'association Familles Rurales pour la période de janvier à décembre 2013.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

. A l'Unanimité

- **ACCEPTE** de reporter le trop-perçu de 13.847,07 € sur la subvention d'équilibre à verser au profit de l'association Familles Rurales pour la période de Janvier à Décembre 2013.

III – AMENAGEMENT PIÉTONNIER et CYCLABLE entre CROZET et le hameau de VILLENEUVE -

Lancement de la consultation des entreprises pour la phase travaux

Le projet présenté aux élus est définitif sous réserve de l'aval du Conseil Général. Le rond-point est supprimé, la priorité à droite de la route d'Harée est remise en place et au carrefour des Longets, le plateau est diminué. Pour supprimer les poteaux téléphoniques le long de la route de Villeneuve, M. Henri PINEY, propose de conventionner avec France Télécom l'enfouissement des lignes. En ce cas, M. Michel CHANEL demande à ce que la propriété des fourreaux reste à la commune.

Vu la délibération n°04/09 du 8 Septembre 2011 relative à la demande de subvention au titre de la dotation des territoires auprès du Conseil Général de l'Ain pour le projet d'aménagement piétonnier et cyclable entre Crozet et le hameau de Villeneuve,

Vu la délibération n°04/10 du 6 Octobre 2011 relative à la demande de subvention au titre de la DETR sur le dit projet,

Vu la délibération n°03/11 du 3 Novembre 2011 relative aux acquisitions de terrains nécessaires pour mener à bien cette opération,

Vu la délibération n°10/01 du 12 janvier 2012 accordant à M. le Maire la délégation de l'article L2122-21-1 du CGCT pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre exclusif de ce projet,

Vu la délibération n°04/05 du 3 Mai 2012 relative à l'approbation du plan de financement du projet,

Vu la décision n°02/2012 prise par M. le Maire, le 29 Mai 2012, attribuant la maîtrise d'œuvre du projet à la SCP DUPONT sur la base d'un taux de rémunération de 4,94% soit 11.586 € HT pour le marché total,

Vu les observations des membres de la Commission Travaux, réunie le 3 avril 2013, sur le projet définitif présenté par le maître d'œuvre,

Ouï les explications de M. le Maire sur la nécessité de lancer désormais la consultation des entreprises pour la phase travaux sur la production de l'estimatif prévisionnel du maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

. A l'Unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement piétonnier et cyclable entre Crozet et le hameau de Villeneuve sous maîtrise d'œuvre de la SCP DUPONT sise à Saint Julien en Genevois (74),
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents aux arbitrages nécessaires à la mise en exécution de ces travaux notamment avec le Conseil Général de l'Ain.

IV – TAXE D'URBANISME - Remise de pénalités de retard PC 0113511B0014

En application de l'article L.125 du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

La SCI IMMOTIS représentée par M. et Mme TISGRA s'est acquittée avec retard de sa taxe d'urbanisme d'un montant de 1823 €. Une pénalité de 74 euros lui a dès lors été appliquée. Le paiement hors délai a été induit par un déménagement de leurs locaux professionnels. Le Trésorier principal de Bourg-en-Bresse, après vérifications, a donné un avis favorable à cette doléance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

. A l'Unanimité,

- **ACCORDE** à la SCI IMMOTIS représentée par M. et Mme TISGRA la remise gracieuse de la pénalité de retard de 74 euros relative au PC 0113511B0014 dont elle est bénéficiaire.

V – DÉCISION MODIFICATIVE n°1 - Budget Général

Afin d'intégrer au Budget Général la soulte de 5760 € résultant de l'échange de terrain consenti entre M. Levrier et la commune qui a fait l'objet d'un acte en la forme administrative signé entre les parties le 15 octobre 2012, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à prendre la décision modificative suivante :

Compte 2111/040 : 8.550 Recettes

Compte 675/042 : 8.550 Dépenses

Compte 2111/040 : 2.790 Dépenses

Compte 775/042 : 2.790 Recettes

Après en avoir délibéré le Conseil municipal ;

. A l'Unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à la décision modificative telle que proposée ci-dessus,
- **DEMANDE** à M. le Receveur d'inscrire au compte de gestion ces écritures à l'identique.

VI – FORÊT COMMUNALE – Programme des travaux 2013.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le programme des actions 2013 qu'il serait utile d'entreprendre dans la forêt communale. Ce programme, proposé par l'Office National des Forêts, comprend :

- le débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture sur les parcelles 17, 18 et 25,

- l'entretien des renvois d'eau, route forestière du Col,
- l'abattage et façonnage d'arbres dangereux situés le long des routes forestières,

L'ensemble des ces prestations s'élève à 4.571,67 € HT soit 4.977,96 € TTC.

Une convention d'ingénierie avec l'O.N.F est également proposée pour les travaux d'entretien dans le cadre d'une assistance à donneur d'ordre :

- pour l'exploitation du bois énergie à destination de la commune d'un coût de 350,00 € HT,
- pour l'exploitation de feuillus destinés aux affouagistes d'un coût de 700,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **A l'Unanimité,**

- **ACCEPTE** le programme d'actions 2013 présenté par l'Office National des Forêts,
- **ACCEPTE** le devis des travaux d'entretien pour un montant s'établissant à 4.571,67 € HT soit 4.977,96 € TTC et autorise M. le Maire à le signer,
- **ACCEPTE** la convention d'ingénierie avec l'ONF s'établissant à 1.050,00 € Ht soit 1.255,80 € TTC et autorise M. le Maire à la signer.

VII- RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Culture : Rapporteur Mme Dominique DONZE

Bilan de Familles Rurales : Il a été présenté en début de la présente séance par M. MOREIRA. **Conseil d'Ecole** : L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2013/2014 s'élève à 228 élèves en tenant compte qu'il peut y avoir des départs et des arrivées. Les inscriptions auront lieu les mardi 14 et jeudi 16 mai. Beaucoup d'activités annexes sont proposées aux enfants : danse africaine avec un spectacle le jeudi 4 avril à 18 h 30, animation FRAPNA, ski, piscine, intervention de l'association DIRE. Mme Odile MOSTEIRO sera absente pour raison médicale à compter du 8 avril 2013 et jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'inspecteur a assuré la directrice qu'il y avait deux personnes susceptibles d'assurer son remplacement. **Restaurant scolaire** : Il y a de plus en plus d'enfants qui déjeunent à midi au restaurant scolaire et nous sommes au bord de la saturation en termes de place, de temps et de personnel. Une liste des enfants qui mangent à la cantine et dont les parents ne travaillent pas est en cours. **Tennis club** : La présidente, Isabelle Roche, a informé la commune sur le coût de l'entretien des courts (*environ 5000 € par an*) et la nécessité de leur rénovation. Les travaux à prévoir pourrait se décliner sur les années 2015 et 2016 (*autour de 20.000 euros par court*). En 1985, lors de la convention initiale, il avait été convenu que le tennis club verserait une redevance annuelle pour utiliser les terrains communaux. Jusqu'en 1999 les versements se sont effectués puis il semble que la municipalité de l'époque ait effacé la dette restant due. Il est sûr que ces terrains, propriété de la commune, relèvent de son patrimoine et qu'elle doit en assurer la conservation. Celle-ci pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet d'investissement global en fonction des budgets et des priorités. Avant de rencontrer les responsables du Tennis Club de Crozet et de faire le point des éléments complémentaires leur ont été demandés (*bilan financier, budget prévisionnel, nombre et domiciliation des adhérents, etc.*)

Commission Urbanisme : Rapporteur Roland VUAILLET en remplacement de Michel BARBIER.

Permis de construire :

. PC 00113510B0007-01 - M. Ludovic BRUSTON- Remplacement du bardage par un crépi hydraulique + panneau solaire, 30 impasse des Quatre Saisons : Avis favorable avec réserve.

. PC 00113512B0028 – SCI RL – Construction d'un bâtiment commercial, bureaux et logement de fonction, ZA La Fontaine Sucrée : Avis favorable avec réserve.

. PC 00113512B0039 – SCI MINTHY'S HOUSE – Construction de deux villas, Villeneuve : Avis favorable avec réserve.

. PC 00113512B0041 – Mme Clarisse FERNANDES – Rénovation d'une habitation avec garage accolé, 117 chemin de Chapeaux : Avis défavorable.

. PC 00113513B0002 – M. Williams LOYD – Construction d'une villa à ossature bois sur sous-sol, 19 impasse du Griotier : Avis défavorable.

. PC 00113513B0003 – M. Rémi HUGON – Construction d'une maison individuelle, 103 route de Flies : Avis favorable avec réserve

Déclarations préalables :

. DP 00113513B0006 – M. Laurent DUCIMETIERE – Construction d'un abri de jardin, 235, rue des Châtaigniers : Accord tacite.

. DP 00113513B0007 – M. Christian GILOUX – Abri pour voiture en bois et couverture tuile, 27, rue de la Ramaz : Accord tacite.

. DP 00113513B0009 – M. Julien CASTRIQUE- Pose d'une fenêtre de toit, 53 chemin de La Pièce : Accord tacite.

. DP 00113513B0010 – M. Alonso CESAR – Création d'un couvet, Marais de Crozet : Accord tacite.

. DP 00113513B0016 – M. André UJ – Abri de jardin pour outils et bac de culture, Pré Mégat : Avis défavorable.

Commission Travaux : Rapporteur M. Roland VUAILLET.

Route de la Télécabine: Travaux de finition sous peu (*traçage au sol et pose de barrières*). **Routes communales** : Après recensement des points à reprendre des devis vont être demandés pour refaire les marquages au sol. **Bibliothèque** : Remise en état de la façade, le matériel est commandé les travaux seront réalisés par les services techniques. **Fontaine, rue du Jura** : le devis de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain est parvenu (*6505 euros*). **Cuisine de la salle des fêtes** : le branchement au gaz de ville est mis à l'étude. **Hôtel-restaurant « le Crozati »** : suite à la visite de sécurité, le diagnostic amiante demandé a été produit. **Ancienne Ecole** : les trois chauffe-eaux ont été remplacés. **Chaufferie de l'Ecole** : Les thermostats et un tuyau souple vont être remplacés. **Cantine de l'Ecole** : un téléphone compatible avec la fibre va être installé. **Baguette magique** : Début des travaux de réalisation de la terrasse couverte et du terrassement,

semaine 15 et 16, intervention sur charpente, semaine 17 et 18, fermeture du magasin. **Eclairage du terrain de boules** : le devis a été validé. **Stade de foot** : La fixation d'un poteau d'éclairage va être reprise, les travaux seront réalisés entre le 17 juin et le 5 juillet. **Centre périscolaire** : Le cabinet Dupont a fourni un relevé topographique.

VIII – DEVIS

M. Henri PINEY présente les devis validés au mois de mars 2013. Ils n'appellent aucune observation.

IX – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projets 2014 : Dans le cadre du dispositif d'aides aux collectivités le Président du Conseil Général rappelle que les fiches d'intention doivent être rendues pour le 15 juin 2013, délai de rigueur. **Apprentissage de la conduite** : Une auto-école de Saint Genis-Pouilly demande de pouvoir utiliser le parking de la Télécabine comme piste d'apprentissage, le conseil écarte cette possibilité. **Correspondant de crise** : M. Patrick ALLIOD accepte d'être le correspondant de la commune auprès d'ERDF. **Plan pastoral territorial des Crêts du Haut-Jura** : Le comité de pilotage se réunira à Gex, le lundi 15 avril à 14 heures. M. Louis ASSENARRE y représentera la commune. **Visite du sous-Préfet de Gex** : Elle aura lieu le mardi 9 avril 2013 à partir de 14 heures dans les locaux de la mairie. **Centre culturel musulman** : La commission de sécurité a donné un avis défavorable, il semble néanmoins que l'immeuble soit fréquenté. **Nettoyage des chemins de Crozet** : Il se tiendra cette année le samedi 13 avril 2013. Rassemblement à l'école à partir de 9 heures. La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 2 mai 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30
